



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-6-12-12

Séance du vendredi 7 juillet 2023

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à ZAEGEL Sébastien
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS :

BUFFA Jean-Claude

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-6-3 du 19 juin 2023 relative au fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-6-1 du 6 février 2023 relative au budget primitif 2023 : politique du Patrimoine et du rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis des Commissions territoriales concernées,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

. Attribue, au titre du Fonds InterReligieux :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 600 € à l'association œcuménique Charles-Péguy pour l'organisation d'un « concert-lecture » intitulé « Charles Péguy, poète chrétien ami des juifs ».

Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003 Tranche T80 nature (1234) 65-65748-311 ;

- une subvention de fonctionnement de 500 € à l'Amitié Judéo-Chrétienne de Colmar pour l'organisation d'un cycle de conférences.

Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003 Tranche T80 – nature (1234) 65-65748-311 ;

- une subvention de fonctionnement de 600 € à la Commune de Brumath pour l'organisation du cycle de quatre conférences dans le cadre du parcours à travers les religions, l'histoire et l'architecture intitulé « Cheminons, découvrons et coexistons à Brumath ».

Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003 Tranche T80 – nature (1233) 65-657348-311 ;

- une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association « Il était plusieurs fois » pour l'organisation du Festival Interreligieux du Conte de Mulhouse.

Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003 Tranche T80 – nature (1234) 65-65748-311 ;

- une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association « Ascoly Piémont-Bruche » pour l'organisation du « Théo-Challenge ».

Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003 Tranche T80 – nature (1234) 65-65748-311 ;

- une subvention de fonctionnement de 800 € à l'association « Théodore – Les Rendez-vous avec les Religions » pour l'organisation de quatre événements prévus au fil des quatre saisons.

Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003 Tranche T80 – nature (1234) 65-65748-311.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Etienne WOLF, Maire de la Commune de Brumath